

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION GENERALE DES FINANCES

DIRECTION DE LA SOLDE
DES PENSIONS ET RENTES VIAGERES

NOMENCLATURE DES PIECES A FOURNIR POUR LAPENSION

I – AGENT PARTANT EN RETRAITE

1. Demande de liquidation de pension (modèle joint)
2. Acte de mariage ou de divorce
3. Acte de naissance de tous les enfants mineurs et majeurs éventuellement de décès
4. Certificat de vie collectif de tous les enfants (mineurs et majeurs)
5. Etat signalétique des services militaires
6. Matricule de pension militaire (titulaire de pension militaire)
7. Certificat de scolarité des enfants
8. Les justifications de la validation des services auxiliaires effectués par le fonctionnaire :
 - Autorisation de validation
 - Etat des sommes dues
 - Etat des sommes versées (quittance de versement de certificat administratif)

II – EMPLOYEUR

9. Certificat de cessation de paiement (CCP) arrêté à la fin du mois au cours duquel le fonctionnaire est admis à la retraite (Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes Viagères)
10. Décision constatant l'admission à la retraite (Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail)
11. Relevé général des services (Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Travail)

NB : Les pièces 3, 4 et 7 ne concernent que les enfants ne figurant pas au CCP